

LES BONS RÉFLEXES

**Connaitre et faire connaitre
mes médicaments.**

Ecouter les conseils que l'on me donne.

**En cas de besoin, interroger
les professionnels de santé
qui m'entourent.**

POUR EN SAVOIR PLUS

Les médicaments génériques :

Un médicament générique est un médicament :

- ▶ qui répond à des critères de qualité, d'efficacité et de sécurité très stricts
- ▶ contient la même substance active que le médicament original et le même dosage (quantité de substance active par médicament),
- ▶ se présente sous la même forme (par exemple comprimé ou gélule, sirop...).

Son utilisation est très courante à l'hôpital. Elle permet de me soigner pour une même efficacité.

La dénomination commune internationale « DCI » :

C'est le « vrai » nom du médicament.

Elle me permet :

- ▶ de savoir ce que contient mon médicament,
- ▶ d'éviter de prendre deux fois le même médicament sous des noms de marque différents,
- ▶ si j'en ai besoin, de me faire prescrire ou délivrer mon médicament ou un équivalent lors de mes déplacements à l'étranger.

MES MÉDICAMENTS À L'HOPITAL



Service de pharmacie
Hôpitaux Universitaires de Strasbourg

Code produit : 4050185

Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Direction de la communication - Octobre 2012



Vous allez être hospitalisé ou vous êtes hospitalisé : Voici quelques conseils sur vos médicaments

JE RENTRE À L'HÔPITAL

Je fais connaître mon traitement médicamenteux

J'informe le médecin ou l'infirmière de mon traitement habituel et j'apporte tous mes médicaments le jour de mon hospitalisation, y compris ceux que je prends sans ordonnance. J'apporte également une copie de mon ordonnance habituelle.

Je signale mes allergies ou les effets indésirables que j'ai ressentis.

Pour la sécurité de tous, mes médicaments personnels sont gérés de manière particulière

Généralement à l'arrivée, mes médicaments personnels sont retirés et rangés dans un lieu sûr. Ils peuvent être utilisés par les infirmières, uniquement pour mon propre traitement.

Dans certains cas, le médecin me permet de prendre moi-même mes médicaments personnels.

Dans ce cas, je les range dans mes affaires personnelles, hors de portée des autres personnes.

JE SUIS À L'HÔPITAL

Je suis acteur de mon traitement.

Je communique mon traitement habituel aux équipes de soins.

Je respecte les consignes pour prendre correctement mes médicaments.

En cas de doute, je n'hésite pas à faire répéter ou à poser des questions au médecin, à l'infirmière ou au pharmacien pour bien comprendre mon traitement.

Les médicaments qui me sont donnés à l'hôpital peuvent être différents de ceux que je prends habituellement

Le médecin adapte mon traitement à mon état de santé. Il peut modifier ou supprimer certains médicaments. Il peut prescrire un médicament équivalent ou un générique. La forme, le nombre et la présentation des médicaments qui me sont donnés peuvent être différents.

Si je n'arrive pas à avaler mes médicaments

Si je n'arrive pas à avaler un comprimé trop gros ou une solution buvable qui a très mauvais goût, j'en parle au médecin ou à l'infirmière. Il peut exister d'autres présentations mieux adaptées.

Je prends les médicaments contre la douleur même si je n'ai pas mal

Les prises de médicaments anti-douleur sont réparties tout au long de la journée pour une meilleure efficacité. Je prends le traitement que l'on me donne, en respectant les doses, les heures de prise, et la durée du traitement même si je me sens mieux et que je suis tenté d'arrêter.

En cas de réaction particulière

Si je ressens des démangeaisons, des difficultés à respirer, des rougeurs ou toute autre réaction non attendue après avoir pris un médicament, je n'hésite pas à appeler le médecin ou l'infirmière.

Ce que je ne dois pas faire

Je ne dois prendre aucun autre médicament ou produit que j'ai ou que ma famille m'a apporté (vitamines, homéopathie, phytothérapie...) sans en parler au médecin ou à l'infirmière : des réactions entre les différents médicaments peuvent entraîner de graves complications. Je ne dois pas modifier les doses de ma propre initiative.

JE SORS DE L'HÔPITAL

Je prend connaissance de mon traitement de sortie

Le médecin rédige mon ordonnance de sortie en tenant compte de mon état de santé actuel.

L'ordonnance peut être différente de celle que j'ai habituellement.

Je respecte le traitement prescrit et ne prends aucun autre médicament sans avis médical

En cas de doute ou de difficulté, j'en parle à mon médecin ou à mon pharmacien.

Je sors avec une ordonnance qui comprend un médicament à chercher à l'hôpital.

J'apporte ma carte vitale et cette ordonnance à la pharmacie de l'hôpital au guichet de « rétrocession » :

Hôpital de Hautepierre

Niveau 3

Tel : 03 88 12 78 02

► Horaires du lundi au vendredi :
9h-12h30 et 13h30-17h

Nouvel Hôpital Civil / NHC

Ascenseur B - rez-de-jardin

Tel : 03 69 55 07 63

► Horaires du lundi au vendredi :
9h-12h30 et 13h30-17h
► Samedi matin : 9h-12h

Centre de Chirurgie Orthopédique et de la Main / CCOM

Niveau 0 – Pharmacie CCOM

Tel : 03 88 55 22 70

► Horaires du lundi au vendredi :
9h-12h30 et 13h30-17h